

DISON - PUBLIREPORTAGE

Le statut de cohabitant-e

Que d'énergie et d'argent pour... renforcer la précarité !

Le statut de cohabitant-e est, par essence, un système inégalitaire. Il est aussi dépassé par les évolutions de la société. Attention, il ne doit pas être confondu avec la cohabitation légale (protection légale pour deux personnes vivant ensemble). L'existence de ce statut renforce l'appauvrissement d'une population déjà fragilisée !

Mis progressivement en place à partir de 1974 suite à la crise économique, cette discrimination repose sur la prise en compte de la situation du ménage dans le calcul des allocations de remplacement (CPAS, mutuelle, chômage, incapacité de travail...). Ainsi, le/la cohabitant-e, considéré-e comme « à charge » d'un membre du ménage ayant des revenus, reçoit une allocation réduite de plusieurs centaines d'euros par rapport à la personne isolée.

Cette situation injuste n'est pas marginale. Elle concerne plus de 3.600 chômeur-euses dans l'arrondissement de Verviers et près de 2.300 bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale. Il faudrait encore ajouter à ces chiffres, celui des personnes en incapacité de travail...

UN CASSEUR DE SOLIDARITÉ

Ce statut archaïque pénalise les diverses formes de cohabitation (familiales, amicales ou citoyennes) avec des personnes de tout âge, qui, par choix ou par nécessité, tentent de se regrouper sous un même toit pour obtenir un logement abordable de qualité. Les colocations (avec ou sans lien de parenté), les habitats groupés, les logements intergénérationnels sont particulièrement concernés.

Il sanctionne aussi particulièrement les femmes.

COTISATION PLEINE, DROIT PARTIEL

Ce statut constitue également une injustice en matière de droits à la sécurité sociale. Une personne cohabitante, qui perd son emploi, est particulièrement lésée. Selon nous, toute personne, qui a cotisé pleinement pour la sécurité sociale, doit pouvoir bénéficier des mêmes droits et ne pas être impactée financièrement en fonction de son choix de mode de vie.

Visites domiciliaires, intrusion dans la vie privée :

Enfin, le statut de cohabitant-e engendre une intrusion dans la vie privée en raison des visites domiciliaires qui sont effectuées par le



© D.R.

contrôle social. En plus de créer une certaine défiance envers les institutions et du caractère intrusif de cette pratique, les assistant-es sociaux-les sont déviés-es de leur mission fondamentale, à savoir l'aide et l'accompagnement des allocataires sociaux.

Son existence engendre, pour les CPAS comme dans la Sécurité sociale, des frais importants, notamment au niveau du contrôle des allocataires. Son maintien représente donc un coût qui n'est jamais pris en considération.

UN OBJECTIF, SA SUPPRESSION À LA PROCHAINE LÉGISLATURE

Le PAC, le CIEP, le CRVI, la FGTB, la CSC, Lire et Ecrire et le CEPAG appellent à la suppression du statut de cohabitant-e. Nous relayons ainsi la campagne nationale menée par le PAC, le CIEP et le MOC et nous nous inscrivons dans la continuité d'un combat mené par de nombreuses institutions depuis plusieurs décennies. Ensemble, nous voulons que la suppression de ce statut soit à l'agenda politique des élections de 2024.

Le maintien de ce statut est un choix politique. Il a déjà été temporairement suspendu durant les confinements, puis une deuxième fois lors de l'hébergement d'urgence des victimes des inondations de l'été 2021 et une nouvelle fois pour l'accueil des réfugiés fuyant la guerre en Ukraine. À nos yeux, cela démontre que cette revendication est possible à mettre en place. Cette mesure redonnera aussi du pouvoir d'achat aux personnes concernées qui consommeront davantage.

Nous vous invitons à signer la pétition exigeant la fin du statut de cohabitant-e et à bloquer votre soirée du 13 octobre. La pièce « Cohabitata », qui traite avec humour de cette thématique, sera jouée au Centre Culturel Dison (Espace Tremplin). ■

MOVIE MILLS

CINÉMA • MALMEDY

Av. de la Libération N°1A • MALMEDY • 080 87 00 00
www.moviemills.be • f moviemills.malmedy

NOUVEAUTÉ



NOUVEAUTÉ



À L'AFFICHE



À L'AFFICHE



JALHAY-SART

Amicale des 3x20 de Jalhay-Sart

L'amicale des 3 x 20 de Jalhay-Sart vous propose, le jeudi 3 août, une excursion dans le Limbourg belge.

En matinée, nous nous rendons à Borgloon, centre du fruit et de la fabrique du sirop. Nous visiterons des anciennes installations et la fabrique actuelle où nous pourrons voir le processus de la production du sirop, l'épaississement et le remplissage des pots.

Repas chaud de midi sur place. L'après-midi, visite libre du Domaine de Bokrijk où nous serons accueillis par des artisans vêtus de costumes d'antan et où nous pourrons découvrir plus de cent bâtiments authentiques avec leurs meubles et objets d'époque. ■

Inscriptions avant le 7 juillet chez Madame
MH BOLETTE 087/22.48.41



FETE DOLHAIN
(du 01/07 au 05/07/2023)

Ce bon est également valable
pour la foire d'octobre à Liège

À l'achat de
5€ recevez
15€ de jetons
15€ recevez
45€ de jetons
30€ recevez
90€ de jetons

Ce bon donne droit
à des jetons gratuits
(offre non cumulable,
1 bon par famille et par jour)